Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_05-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-05-05

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à 20 Heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL-NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	14 (Mr le Maire ne prend pas part au vote)

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-05-05 – Budget Lotissement du Pont Perrin – approbation du compte administratif 2025

Le compte administratif est présenté à l'ensemble du conseil municipal à l'appui des documents transmis préalablement à la séance.

Les résultats du compte administratif 2025 sont en conformité avec le compte de gestion et se présentent de la façon suivante :

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Claudia NOUVEL, Adjointe aux finances, soumet l'adoption du compte administratif 2025 du budget Lotissement du Pont Perrin à l'approbation du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 14	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 14	Contre : 0	

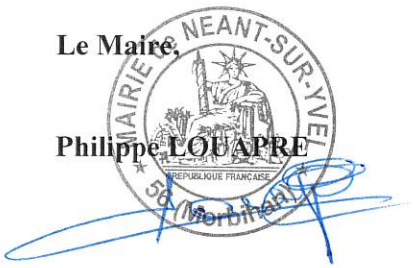
Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_05-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget Lotissement du Pont Perrin ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE



Affichée le